

Conditions Générales de Vente de Lilliputiens

Le présent document définit les conditions générales de vente (ci-après dénommées les « Conditions Générales») qui régissent les relations contractuelles entre la société LILLIPUTIENS - L-GIFT(S) - CREAGIFTS - L-TOY(S) - QUALITYTOYS – CREATIVTOYS SA, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0460.919.650, dont le siège social est établi Avenue Henri Zaman 3A, à 1480 Tubize, Belgique (ci-après dénommée « Lilliputiens»), et son revendeur professionnel (ci-après dénommé le « Distributeur ») pour l'achat et la revente, aux consommateurs, des produits de Lilliputiens. Lilliputiens et le Distributeur sont ci-après dénommés individuellement la « Partie » et collectivement les « Parties ».

1. Documents contractuels

- 1.1. Le contrat de vente de Produits conclu entre Lilliputiens et le Distributeur (ci-après dénommé le « Contrat ») est constitué des éléments suivants :
 - (1) les Conditions Particulières du Contrat (stipulées sur le contrat d'achat ou le bon de commande) ;
 - (2) Les Conditions Générales de Vente ;
 - (3) Les Tarifs.
- 1.2. En cas de conflit ou d'incohérence entre les documents contractuels, les Conditions Particulières prévalent sur les Conditions Générales. L'ordre de priorité sera donc celui de la liste établie ci-dessus (point 1.1).

2. Objet et champ d'application

- 2.1. Les Conditions Générales régissent la vente de Produits par Lilliputiens au Distributeur, que ce soit sous forme d'achat direct ou par le biais d'une commande. Les Conditions Générales sont adressées ou remises au Distributeur sur simple demande. Les Conditions Générales sont également accessibles sur le site internet www.lilliputiens.be.
- 2.2. Tout achat ou commande de Produits par le Distributeur implique qu'il se conforme et accepte sans réserve les Conditions Générales de Lilliputiens.
- 2.3. Les Conditions Générales prévalent sur tous les autres documents et, notamment, sur les conditions générales du Distributeur (par exemple, ses conditions générales d'achat) ou par tous autres circuits de distribution et de commercialisation. Les Conditions Générales prévalent dès lors sur tous les autres documents contractuels tels que les catalogues, prospectus, publicités et notices, qui n'ont qu'une valeur informative et indicative.
- 2.4. Les Conditions Générales peuvent, à tout moment, faire l'objet de modifications ultérieures sur décision unilatérale de Lilliputiens, sans préjudice des dispositions contenues dans les Conditions Particulières du Contrat qui nécessiteraient l'accord des parties pour être modifiées. Le Distributeur sera informé par écrit préalablement à toute modification des Conditions Générales au minimum sept (7) jours calendrier avant l'entrée en vigueur de cette nouvelle version. La version applicable à l'achat par le Distributeur est celle qui est en vigueur à la date de l'achat direct ou de la passation de la commande.

3. Offre et acceptation

- 3.1. Les biens que Lilliputiens offre à la vente font partie d'un catalogue (ci-après « Les Produits »). Lilliputiens peut à tout moment, ajouter, modifier ou supprimer son offre de Produits.
- 3.2. Les descriptions, illustrations, caractéristiques et données relatives aux produits ainsi que les offres reprises dans le catalogue ou sur le site web de Lilliputiens sont non contractuelles, sauf mention contraire ou si Lilliputiens s'y engage expressément par notification écrite au Distributeur. Les offres sont toujours soumises à confirmation de la part de Lilliputiens

- 3.3. Le Distributeur mettra tout en œuvre pour préciser au mieux toute commande de Produits, et entre autres les références complètes des Produits, les quantités, le lieu de livraison, la date de livraison souhaitée et toute autre information particulière demandée. Il assumera l'entière responsabilité de tout manque de précision ou d'informations lié à la commande des Produits.
- 3.4. Toute commande engage irrévocablement le Distributeur pendant deux (2) semaines mais n'engage Lilliputiens qu'après confirmation écrite ou livraison totale ou partielle des Produits commandés. Le silence de Lilliputiens dans le cadre d'une offre, d'un bon de commande, d'une requête ou de toute autre demande du Distributeur ne signifie pas pour autant acceptation ou accord de sa part. Si la confirmation d'un bon de commande contient des erreurs manifestes, des erreurs matérielles ou de calcul, elle ne revêtira aucune force contractuelle et n'obligera aucunement Lilliputiens. L'indisponibilité d'un Produit due à une rupture de stock ou à sa suppression du catalogue ne pourra entraîner l'annulation de la commande globale et ne donnera droit à aucune indemnité de la part de Lilliputiens.
- 3.5. Lilliputiens peut exiger du Distributeur le versement d'un acompte pour la conclusion du Contrat.
- 3.6. Toute demande d'annulation ou de modification du contenu ou du volume d'une commande transmise par le Distributeur sera étudiée par Lilliputiens, pour autant que ladite demande lui soit faite par écrit et lui parvienne au plus tard 8 jours après réception de la commande initiale. Dans ce cas, Lilliputiens se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande d'annulation ou de modification de la commande. Les délais éventuellement convenus pour l'exécution du Contrat deviennent caducs si Lilliputiens accepte la modification demandée par le Distributeur. Toute annulation de commande acceptée par Lilliputiens, délie les Parties. Si, par contre, Lilliputiens refuse une demande de modification ou d'annulation – quelle qu'en soit la raison, hors cas de force majeure et changement de tarifs, même faite dans les délais visés ci-dessus – ou si cette demande survient en dehors des délais précités, le Distributeur restera redevable de la totalité du prix de la commande à Lilliputiens. L'acompte éventuellement versé à la commande sera donc de plein droit acquis à Lilliputiens, ce que le Distributeur accepte expressément.

4. Livraison et transfert de risque

- 4.1. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Ils n'engagent pas Lilliputiens et ne constituent pas une condition essentielle du Contrat. Les retards éventuels de livraison ne donneront lieu à aucune indemnisation. Ils ne pourront pas non plus entraîner de retenues directes ou indirectes, ni justifier la résiliation de la commande ou le refus des Produits. En toute hypothèse, la livraison dans les délais souhaités ne peut intervenir que si le Distributeur a respecté toutes ses obligations envers Lilliputiens, quelles qu'elles soient.
- 4.2. En cas d'indisponibilité d'un ou plusieurs Produits commandés, Lilliputiens pourra procéder à une livraison partielle contenant les Produits déjà disponibles, pour livrer ultérieurement les Produits manquants.
- 4.3. En Europe, les marchandises sont livrées *Delivered At Place* (Incoterms 2010) à l'adresse du Distributeur telle qu'identifiée dans les Conditions Particulières du Contrat. Pour les livraisons hors Europe, les marchandises sont livrées selon les Incoterms et/ou les conditions indiquées aux Conditions Particulières du Contrat.

- 4.4. Les frais de livraison et les franco sont disponibles pays par pays sur le site <http://reseller.lilliputiens.be/>.
- 4.5. Lilliputiens se réserve le droit de refuser les commandes en dessous du montant minimum indiqué sur <http://reseller.lilliputiens.be/>. ou dans les Conditions Particulières du Contrat .
- 4.6. Les retours de Produits et le crédit correspondant ne seront possibles qu'après accord écrit de Lilliputiens. Le Distributeur devra se conformer aux instructions de Lilliputiens concernant le retour de Produits.

5. Exportation

- 5.1. Le Distributeur est avisé que les Produits peuvent être soumis à des restrictions d'exportation et à des sanctions économiques de l'Union Européenne et/ou d'autres pays (ci-après « Réglementations à l'Exportation »). Il déclare et garantit qu'il n'utilisera pas, ne transférera pas, n'offrira pas, n'exportera pas, ne réexportera pas et n'initiera aucune action susceptible de détourner un Produit ou un élément contenu ou intégré dans un Produit en violation des Réglementations à l'Exportation applicables. Tenant compte des sanctions applicables en la matière, le Distributeur devra clairement identifier les parties à une transaction en matière d'exportation et vérifier qu'elles ne sont pas répertoriées sur des listes noires. Le cas échéant, si l'une des transactions envisagées implique l'une ou l'autre partie mentionnée sur une de ces listes ou inclut une situation à risque, passible de sanctions, le Distributeur en informera immédiatement Lilliputiens. Il devra obtenir toutes les autorisations nécessaires pour poursuivre la transaction.
- 5.2. Si un Produit Lilliputiens ne peut être livré dans le respect des Réglementations à l'Exportation, le Distributeur ne peut ni le vendre ni le fournir à un tiers.
- 5.3. Lorsque les Réglementations à l'Exportation requièrent une licence pour l'exportation d'un ou de plusieurs Produits les obligations de Lilliputiens en vertu du Contrat sont soumises à la condition suspensive de l'octroi d'une telle licence d'exportation. Le Distributeur ne pourra en aucun cas disposer ou transférer un produit, à quelque partie que ce soit, si un tel transfert risque de constituer une violation des contrôles en matière de Réglementations à l'Exportation.
- 5.4. En cas de non-respect par le Distributeur des points 5.1. à 5.4, Lilliputiens aura le droit de résilier le Contrat.

6. Réception et réclamations

- 6.1. Le Distributeur doit contrôler les Produits lors de leur réception, à charge pour lui, le cas échéant, de notifier sa réclamation précise et détaillée par écrit endéans les huit (8) jours calendrier de la livraison. Passé ce délai, la conformité des Produits sera considérée comme définitivement acquise, empêchant toute réclamation ultérieure, quelle qu'en soit la nature, sans préjudice toutefois de l'article 6.2. Les caractéristiques de mesure, de coloris, de coupe et de présentation des Produits sont réputés être des vices apparents. Par ailleurs, certains Produits sont fabriqués artisanalement et/ou à la main et de ce fait, des Produits de même référence peuvent varier sensiblement entre eux et/ou par rapport au photographies descriptive. Par conséquent, des irrégularités mineures ne peuvent être considérées comme des défauts de conformité.
- 6.2. Si un vice caché non décelable au moment de la livraison rend le Produit impropre à son usage habituel ou le compromet fortement, le Distributeur doit, sous peine de déchéance, notifier sa réclamation précise et détaillée par écrit endéans les 8 (huit) jours de sa découverte. Il incombe au Distributeur de prouver la date de constatation du vice. Passé ce délai, la responsabilité de Lilliputiens ne pourra plus être engagée.
- 6.3. Il appartient au Distributeur de fournir tous les justificatifs attestant les vices apparents, les produits manquants ou les vices cachés constatés. Lilliputiens se réserve le droit de procéder, directement ou indirectement, à une constatation ou à une vérification.
- 6.4. Toute réclamation effectuée par le Distributeur dans les conditions et selon les modalités décrites dans le présent article ne suspend pas, dans son chef, le paiement des Produits concernés.
- 6.5. Si le contrôle par Lilliputiens permet effectivement de déceler un vice apparent, un produit manquant ou un vice caché, la garantie s'applique dans les conditions et selon les modalités prescrites à l'article 7 des Conditions Générales.

- 6.6. L'introduction d'une réclamation dans les délais prescrits n'autorise en aucun cas le Distributeur à retourner les Produits sans l'accord préalable et écrit de Lilliputiens. Les frais de retour ne seront à charge de Lilliputiens que dans le cas où le vice ou le défaut sont effectivement constatés par Lilliputiens.

7. Garanties

7.1. Exclusions

Il est expressément convenu que les garanties visées ci-après ne s'appliqueront pas en cas de dommages, défauts et/ou détériorations des Produits livrés résultant :

- de l'utilisation d'un Produit, par le Distributeur ou un tiers, de manière inappropriée ou non conforme à sa destination ; ou
- de la modification ou d'une réparation unilatérale du Produit effectuée par le Distributeur ou par un tiers, sans l'autorisation préalable et la supervision de Lilliputiens ; ou
- de conditions non appropriées de stockage et/ou de conservation chez le Distributeur, notamment en cas d'accident de quelque nature que ce soit ; ou
- de l'usure naturelle.

7.2. Livraison non conforme

En cas de livraison non conforme, Lilliputiens n'est tenu qu'à la réparation ou au remplacement du Produit défectueux. Le Distributeur ne pourra prétendre à une quelconque indemnité, ni à aucun remboursement. Il ne peut pas non plus prétendre à la résolution de la commande ou du Contrat, toute autre forme de garantie étant exclue.

7.3. Garantie des vices cachés

Lilliputiens garantit les Produits vendus au Distributeur contre les vices cachés. Le vice caché s'entend comme un défaut de fabrication du Produit, qui le rendrait impropre à l'usage auquel il est destiné et qui serait indécélable par le Distributeur avant utilisation. Un défaut de conception n'est pas un vice caché et les Distributeurs sont réputés avoir pris connaissance de toutes les informations techniques relatives aux Produits.

La garantie des vices cachés ne s'applique qu'aux Produits qui sont devenus régulièrement la propriété du Distributeur. Elle est exclue dès lors qu'il a été fait usage des Produits dans des conditions d'utilisation non prévues. Cette garantie ne couvre pas les dommages et les usures résultant d'une adaptation ou d'un montage spécial, anormal ou non, des Produits.

En vertu de la garantie des vices cachés, Lilliputiens peut choisir de procéder soit au remplacement sans frais des Produits défectueux, soit au remboursement du montant versé par le Distributeur pour acquérir le Produit, à l'exclusion de toute autre réparation ou indemnité. A cet égard, le Distributeur s'engage à coopérer pour que Lilliputiens puisse procéder au remplacement desdits Produits dans les meilleures conditions.

La garantie des vices cachés est limitée aux 3 premiers mois d'utilisation, à l'issue desquels elle cesse de plein droit. En toute hypothèse le Distributeur doit pouvoir démontrer la date du début d'utilisation des Produits. La garantie des vices cachés cesse de plein droit dès lors que le Distributeur n'a pas averti Lilliputiens du vice allégué dans un délai de 20 jours calendriers à partir de sa découverte.

Par exception à ce qui précède, si l'activité professionnelle du Distributeur couvre les mêmes secteurs que ceux de Lilliputiens (à savoir la conception et fabrication de mêmes produits), Lilliputiens ne sera pas tenu par la garantie des vices cachés.

7.4. Garantie des produits fabriqués par Lilliputiens

Lilliputiens offre au Distributeur une garantie contractuelle de deux (2) ans à dater de la livraison des Produits au Distributeur couvrant les dommages causés par les Produits issus de sa propre fabrication, pour autant que ceux-ci aient été utilisés dans des conditions normales, telles que définies par la loi. Toutefois, la responsabilité de Lilliputiens se limite aux dommages survenus aux biens utilisés dans le cadre de la sphère privée.

8. **Prix et paiement**

- 8.1. Les prix et tarifs sont stipulés en Euros (sauf stipulé autrement dans les Conditions Particulières). Ils s'entendent hors taxes (TVA ou autres) et hors frais de transport.
- 8.2. Lilliputiens se réserve le droit de modifier ses prix et tarifs à tout moment. Le prix applicable est celui en vigueur au jour de la commande, pour toute livraison programmée au plus tard 3 (trois) jours après la date de la commande. Passé ce délai, si une modification de prix intervient entre la date de commande et celle prévue pour la livraison, Lilliputiens se réserve le droit d'appliquer le prix en vigueur au moment de la livraison. Dans ce cas, le Distributeur a la possibilité d'annuler sa commande auprès de Lilliputiens, moyennant notification écrite dans les 8 (huit) jours calendrier après avoir pris connaissance du changement de tarif.
- 8.3. Toute contestation relative à une facture doit être adressée à Lilliputiens par écrit au plus tard dans les 15 jours de la date de facture. Ces règles s'appliquent également aux factures concernant des livraisons partielles.
- 8.4. Toutes les factures de Lilliputiens sont payables intégralement endéans les 30 jours à compter de la date de la facture, sauf en cas d'accord écrit stipulant d'autres conditions de paiement. Seul l'encaissement effectif sera considéré comme valant complet paiement. Le défaut de paiement à l'échéance rend toutes les créances, même celles non échues, immédiatement exigibles et entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application d'un intérêt au taux de 12% l'an. En outre, toute facture impayée à l'échéance sera majorée d'une indemnité forfaitaire de 10% avec un minimum de 150 euros (ou un montant équivalent en toute autre monnaie) pour les frais liés au recouvrement. Ce dernier point est applicable même en cas d'octroi de délais de paiement.
- 8.5. En cas de non-paiement intégral d'une facture échue, après mise en demeure restée sans effet dans les 48 heures suivant sa réception, Lilliputiens se réserve le droit de suspendre toute livraison ultérieure. Dans ces circonstances, le Distributeur ne pourra prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.
- 8.6. Le Distributeur qui refuse la livraison d'un Produit et/ou abandonne l'acompte versé, n'est pas, pour autant, libéré de son obligation de payer le solde du prix fixé pour la commande passée.

9. **Réserve de propriété**

- 9.1. Toutes les fournitures de Produits Lilliputiens sont faites avec réserve de propriété.
- 9.2. Le transfert de propriété des Produits est suspendu jusqu'à complet paiement de leur prix par le Distributeur, en principal et accessoires, même si des délais de paiement lui ont été octroyés. Toute clause contraire, notamment insérée dans les conditions générales d'achat, est réputée inexistante.
- 9.3. De convention expresse, Lilliputiens pourra étendre les droits qui sont siens en vertu de la présente clause de réserve de propriété à toutes les créances qu'il détient auprès du Distributeur et pourra, dès lors, reprendre ou revendiquer auprès du Distributeur tous les produits qui sont restés sa propriété pour défaut de paiement, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours. La reprise des Produits par Lilliputiens sera réalisée aux frais du Distributeur qui l'accepte.
- 9.4. Le Distributeur s'engage jusqu'à complet paiement du prix, sous peine de revendication immédiate des Produits par Lilliputiens, à ne pas disposer des Produits d'une manière qui nuirait à la réserve de propriété. Le Distributeur s'engage également à informer Lilliputiens, sans délai, de tout nantissement, saisie ou autre intervention de tiers sur les Produits livrés.

- 9.5. En cas de non-paiement d'une facture à échéance, Lilliputiens sera en droit d'exiger la résolution de la vente après envoi d'une simple mise en demeure. De même, Lilliputiens pourra, unilatéralement, après envoi d'une mise en demeure, dresser ou faire dresser un inventaire des Produits détenus par le Distributeur, qui s'engage à laisser libre accès à ses entrepôts, magasins ou autres lieux de stockage à cette fin. Le Distributeur veillera à ce que l'identification des Produits de Lilliputiens reste possible.
- 9.6. En cas d'ouverture d'une procédure d'insolvabilité ou de liquidation dans le chef du Distributeur, Lilliputiens se réserve le droit de revendiquer les Produits en stock.
- 9.7. Tous les risques de perte, de vol ou de détérioration des Produits vendus et les dommages qu'ils pourraient occasionner sont toutefois transférés au Distributeur dès que celui-ci en prend livraison.

10. Obligations particulières du Distributeur

- 10.1. Les Produits sont exclusivement destinés à la revente aux consommateurs finaux. Le Distributeur s'interdit expressément de revendre les Produits à d'autres revendeurs ou distributeurs professionnels.
- 10.2. Le Distributeur doit souscrire une assurance responsabilité civile destinée à couvrir les dommages que les Produits pourraient éventuellement causer aux consommateurs finaux. À la demande de Lilliputiens, le Distributeur lui fournira les certificats d'assurance.
- 10.3. Le Distributeur devra immédiatement informer Lilliputiens de tout accident ou incident lié aux Produits dont il a connaissance et qui aurait entraîné des dommages corporels ou des dommages aux biens. Le Distributeur s'engage à coopérer pleinement avec Lilliputiens afin de clarifier et d'identifier la cause de tels accidents ou incidents. Il devra fournir à Lilliputiens toutes les explications, rapports et tests qui ont été réalisés ou effectués par ses soins ou qui ont été mis à sa disposition par des tiers. La prise de connaissance par Lilliputiens des informations concernant ces accidents/incidents et leur étude détaillée n'engagent pas pour autant sa responsabilité.
- 10.4. Le Distributeur devra mener ses opérations en conformité avec les lois et règlements applicables pour l'ensemble des transactions envisagées par le Contrat. Le Distributeur obtiendra et détiendra à ses frais, sans pour autant que cela soit exhaustif, toutes les licences, permis, enregistrements, autorisations, certificats, approbations, renoncations, reçus, qualifications, autorisations et approbations de tout type ou caractère (public ou privé) nécessaires pour autoriser sans limitation aucune: (i) la signature du Contrat par les parties et son exécution; et (ii) l'importation par le Distributeur, le stockage, la distribution, l'utilisation, le marketing, le transport et la vente des Produits.
- 10.5. Le Distributeur stockera et conservera les produits dans des conditions adaptées au maintien de leurs qualités et de leur aspect extérieur. Il s'engage à ne retirer de la vente des Produits dont l'aspect ou la nature auraient été altérés, quelle que soit l'origine de ces altérations. Le Distributeur s'engage à procéder à la vente des Produits dans le(s) seul(s) lieu(x) où il exploite son fonds de commerce, tel que visé aux Conditions Particulières.
- 10.6. Lilliputiens est une marque spécialisée dans la création et le développement de jouets d'éveil, de livres, d'articles cadeaux puériculture, de bagagerie et de décoration pour les enfants de 0 à 6 ans. Le positionnement de Lilliputiens est unique en ce qu'il est fondé sur des valeurs fortes qui sont la place centrale de l'enfant et la création de valeur dans chacune des actions de la marque. L'offre Lilliputiens se différencie par sa qualité exceptionnelle, sa haute-sécurité et la grande créativité des Produits qui la constituent. L'objectif premier se retrouve dans les valeurs communiquées au travers des jouets : des valeurs éducatives, ludiques et esthétiques. Chaque Produit est une création belge, protégée par un copyright. L'équipe de créatrices intègre la sécurité dans chacun de leurs projets. Les matières premières sont choisies avec le plus grand soin et le jouet final subit une batterie de tests par des laboratoires externes reconnus, avant d'arriver sur les rayons des magasins. Lilliputiens garantit ainsi la qualité et la sécurité des Produits et dès lors la qualité de l'offre des partenaires commerciaux. Chaque jouet est testé pour l'utilisation dès la naissance et est conforme aux normes européennes et internationales.

Les cibles principales de Lilliputiens sont les parents et grands-parents d'enfant âgés de 0 à 6 ans. Les parents d'enfants de cet âge comprennent un produit et en intègrent les qualités principalement en le voyant et le touchant. Ils sont très sensibles aux critères de développement éducatif, de qualité et sécurité. Il est donc essentiel pour satisfaire cette cible : (i) qu'elle puisse comprendre le produit, découvrir l'ensemble de ses activités et appréhender ses atouts différenciant,

(ii) que les Produits soient regroupés dans un espace de présentation d'un assortiment de grandes marques qualitatives du jouet, répondant ainsi à l'intérêt de la cible et (iii) qu'elle puisse s'adresser à un personnel susceptible de la renseigner et la conseiller sur sa recherche de jouets.

Les Produits nécessitent donc pour leur commercialisation le recours à des vendeurs spécialisés et qualifiés qui puissent apporter les informations et conseils d'utilisation requis aux consommateurs. La commercialisation de ces produits "haut de gamme" impose l'intervention d'un personnel de vente spécialisés et qualifiés qui puissent apporter les informations et conseils d'utilisation requis aux consommateurs et un environnement de vente adapté et conforme à la qualité des Produits et au prestige de la marque Lilliputiens.

Les Produits doivent être présentés en magasin de façon optimale, regroupés, dans un endroit accessible, visibles par les plus grands nombres de visiteurs magasins (petits et grands), dans un environnement correspondant à l'image qualitative et au rayonnement de la marque Lilliputiens. Les Produits doivent être présentés dans un linéaire propre, entretenu et maintenu dans un bon état général.

Afin d'offrir une offre représentative dans un contexte valorisant, Lilliputiens préconise que le Distributeur référence : Minimum 30 références pour les surfaces commerciales jusqu'à 200m², Minimum 40 références pour les surfaces commerciales de 200 à 500m², Minimum 80 références pour les surfaces commerciales au-delà de 500m².

Pour toute utilisation et mention de la marque et logo Lilliputiens et de ses gammes de Produits, le Distributeur devra (i) respecter la charte graphique, les logos et signes figuratifs Lilliputiens disponibles, en en faisant la demande à l'adresse suivante : marketing@lilliputiens.be (ii) faire en sorte que les messages associés et toute communication quelque soit le support ne soient pas déceptifs (surévaluation des bénéfices clients / produits) ou contraires aux bonnes mœurs. (iii) se référer aux descriptifs Produits, gammes, figurant sur le site www.lilliputiens.be, et (iv) pour chaque action promotionnelle développée avec des Produits, faire valider un bon-à-tirer du document (catalogue, affiche, encart,...) par Lilliputiens.

Pour faciliter la lecture de l'offre, la visualisation des Produits et la reconnaissance de la marque, Lilliputiens met à disposition du matériel publicitaire de vente que le distributeur devra utiliser à bon escient. Le matériel publicitaire doit être maintenu en bon état, utilisé pour l'usage exclusif des Produits et exposé à la vue du public.

11. Ventes via le site Internet du Distributeur

11.1. Principes

La sécurité des consommateurs, le respect des valeurs de la marque et la préservation de l'image de marque de Lilliputiens contribuent à sa reconnaissance nationale et internationale. La haute qualité des Produits impose que leur commercialisation, y compris sur internet, soit confiée à un personnel qualifié, capable de dispenser des informations pertinentes aux consommateurs. Afin de répondre à ces exigences, Lilliputiens a établi ci-après des critères qualitatifs objectifs adaptés à la spécificité des Produits et à leur commercialisation sur internet, que le Distributeur doit respecter s'il désire vendre les Produits sur internet. Le non-respect de ces exigences entraîne l'interdiction immédiate de commercialisation des Produits.

11.2. Point de vente physique

Sauf accord contraire, préalable et écrit de Lilliputiens dans les Conditions Particulières, le Distributeur n'est autorisé à vendre les Produits par internet via son propre site web, uniquement s'il dispose également d'un point de vente physique (ci-après le « Point de vente »). Le site internet du Distributeur a pour vocation de susciter l'intérêt et la curiosité des consommateurs, de les informer mais aussi de vendre les Produits dans le respect des marques de Lilliputiens.

Sauf accord contraire, préalable et écrit de Lilliputiens dans les Conditions Particulières, la vente à des tiers de type site internet « Marketplace » n'est pas autorisée.

11.3. Présentation et environnement des Produits

11.3.1. *Le site internet du distributeur*

11.3.1.1. Le site internet du Distributeur doit être positionné en tant que spécialiste du jouet ou/et de la puériculture ou/et de la bagagerie ou/et du monde de l'enfance ou/et « lifestyle ». Son objet doit être la promotion des activités et des produits du Point de Vente du Distributeur. Si plusieurs catégories de produits différents sont présentées ou vendues sur le site internet du Distributeur, il devra réserver un espace dédié et identifiable réservé uniquement aux Produits.

11.3.1.2. Le nom du site internet du Distributeur doit reprendre le nom de l'enseigne du Point de vente. Un ou plusieurs autres mots peuvent être ajoutés au nom de l'enseigne, tout en permettant à un consommateur non averti de faire immédiatement le lien entre le nom de l'enseigne du Point de vente et le nom du site internet du Distributeur. Ce nom ne peut toutefois pas contenir le nom des marques de Lilliputiens dans son nom commercial et l'URL d'accès principal. Si le site internet du Distributeur est hébergé par une plateforme tierce, Lilliputiens refuse que les clients accèdent au site du distributeur via un site qui porte le nom ou le logo de la plateforme tierce.

11.3.1.3. Le Distributeur devra soumettre à Lilliputiens, pour accord préalable, l'adresse et la dénomination du site, ainsi que sa charte graphique et sa configuration afin de s'assurer qu'elles sont compatibles avec la qualité et avec l'univers des Produits et qu'elles correspondent à ce que les consommateurs peuvent attendre en termes de conseil. Ainsi, le site internet du Distributeur ou l'espace dédié devra être conforme aux exigences de commercialisation des Produits. Il devra donc permettre la mise en valeur technique, esthétique et promotionnelle des Produits tout en reflétant, pour les consommateurs, l'univers qu'ils peuvent trouver dans les commerces qui les proposent à la vente (en ce compris notamment les principes de l'article 10 .6 des présentes Conditions)

11.3.1.4. Le site internet du Distributeur devra offrir une présentation claire des Produits et la navigation devra s'effectuer de manière simple.

11.3.1.5. Les Produits devront être répertoriés soit dans un espace spécifiquement dédié à la marque Lilliputiens, soit dans une sous-catégorie spécifiquement dédiée à la maque Lilliputiens au sein d'une catégorie de Produits plus générale. Il va de soi que les Produits de la marque Lilliputiens devront être présentés de manière individualisée par rapport aux autres marques présentes sur le site internet du Distributeur, de telle manière qu'ils soient facilement distingués des produits des autres marques.

- 11.3.1.6. Les Produits devront impérativement être présentés au sein d'une large gamme de propositions, dans un environnement valorisant à la présentation raffinée, tout en proposant des conseils à suffisance. En outre, le Distributeur devra veiller à ce qu'aucun terme susceptible d'affecter l'image des Produits et/ou de la marque Lilliputiens et/ou considéré comme dévalorisant ou tapageur ne figure sur le site internet du Distributeur ou dans son nom de domaine (tels que, notamment, les termes «hard/super/discount», «occasions»...). Les Produits ne pourront pas non plus servir de produits d'appel pour d'autres produits commercialisés sur le site internet du Distributeur.
- 11.3.1.7. L'écran d'accueil du site internet du Distributeur ne pourra pas recourir à des messages clignotants, lumineux ou tapageurs. Le Distributeur ne pourra pas avoir recours à des « pop-up » qui ne se rapporteraient pas directement à l'univers des Produits.
- 11.3.1.8. Un lien hypertexte renvoyant au site de Lilliputiens (www.lilliputiens.be) devra figurer en entrée de l'espace dédié à la marque Lilliputiens sur le site internet du Distributeur ou en entrée de la sous-famille concernant les Produits de la marque Lilliputiens.
- 11.3.1.9. Conformément à la législation en vigueur, les coordonnées complètes de la société ou de la personne physique exploitant le Point de Vente devront figurer en évidence sur le site internet du Distributeur (à savoir : nom/prénom ou raison sociale/dirigeant légal, adresse physique/siège social, numéro de téléphone, numéro de fax, adresse courriel, n° de TVA, les horaires d'ouverture du Point de Vente, ...).
- 11.3.1.10. Le Distributeur veillera à ce que ni les liens opérés avec des sites marchands ou non-marchands, ni les référencement payants ou ayant nécessité une démarche volontaire du Distributeur auprès des moteurs de recherche, des sites de référencement et/ou des sites de mise en relation entre le Distributeur et les consommateurs, ne portent préjudice à Lilliputiens, à ses Produits ou à ses marques. A cette fin, le Distributeur s'interdit notamment, mais non exclusivement, d'utiliser la marque Lilliputiens ou toute autre marque de Lilliputiens pour le référencement :
- en association avec des marques de produits ne relevant pas de la catégorie des Produits;
 - en association avec des marques dévalorisantes pour Lilliputiens, ses marques ou les Produits;
 - en association avec une autre entité que celle du Distributeur ;
 - en association avec des termes, mots et/ou expressions n'ayant pas de lien direct avec les Produits et ne respectant pas l'image de qualité et de prestige des Produits et des marques de Lilliputiens.
- 11.3.1.11. Préalablement à toute utilisation à des fins de référencement, le Distributeur s'engage à transmettre à Lilliputiens les mots clés, associations de mots, expressions et/ou phrases qu'il compte utiliser pour référencer la marque Lilliputiens en association avec des marques de produits ne relevant pas de la catégorie des Produits Lilliputiens;
- en lien avec des marques dévalorisantes pour Lilliputiens, ses marques ou les Produits;
 - en lien avec une autre entité que celle du Distributeur ;
 - en lien avec des termes, mots et/ou expressions n'ayant pas de lien direct avec les Produits et ne respectant pas l'image de qualité et de prestige des Produits et des marques de Lilliputiens.
- Par ailleurs, le Distributeur doit veiller à ce que l'utilisation des marques de Lilliputiens limite le référencement du site du Distributeur au domaine de la vente des Produits et interdise le renvoi vers des domaines qui seraient dévalorisants pour Lilliputiens, ses Produits et/ou ses marques.
- Lilliputiens ne pourra s'opposer à l'utilisation de la marque Lilliputiens et/ou de toute autre marque de Lilliputiens que s'il apparaît que cette utilisation contrevient aux éléments susvisés.
- 11.3.1.12. Dans la pratique, pour éviter d'éventuelles erreurs de compréhension et/ou formulation quant aux attentes et/ou demandes du consommateur et dans le but de lui apporter des réponses de qualité (lesquelles nécessitent une connaissance terminologique technique), le Distributeur déclinera son site uniquement dans la (les) langues du territoire national de son siège social, tout en s'étant assuré de la pertinence des traductions effectuées. De même, il veillera à ce que la personne chargée de son site internet soit qualifiée et maîtrise cette (ces) langue(s).
- 11.3.1.13. Le Distributeur s'interdit de procéder à la vente et à la présentation des Produits sur un autre site internet que celui qui aura fait l'objet d'un agrément par Lilliputiens.

11.3.1.14. Le Distributeur devra soumettre, trois mois à l'avance, toute modification de la configuration de son site internet, de sa dénomination ou de son adresse (qui avaient toutes été précédemment approuvées par Lilliputiens) par écrit à Lilliputiens. Il y joindra tous les éléments et maquettes relatifs à cette modification. En cas d'accord pour la modification de la configuration, de la dénomination ou de l'adresse de son site internet, le Distributeur devra cesser la vente des Produits sur le site internet qui bénéficiait jusqu'alors de l'agrément, sauf accord préalable écrit de Lilliputiens.

11.3.2. *La présentation des produits*

11.3.2.1.1. Sauf accord préalable écrit de Lilliputiens dans le cadre d'une stratégie d'annonce, le Distributeur s'engage à ne faire figurer sur son site que les Produits dont il a la disponibilité effective ou ceux dont il peut s'assurer, sans aléa possible et sauf cas de force majeure, de la livraison au consommateur dans les délais et conditions prévues ci-dessous et en tout cas dans un délai qui ne soit pas supérieur aux produits des autres marques figurant sur son site. Le Distributeur s'engage donc à ne présenter que les Produits effectivement disponibles sur le Point de Vente en quantité suffisante pour répondre à la demande normale du consommateur. Il s'engage donc à ce que les Produits ne servent en aucun cas comme produit d'appel.

11.3.2.1.2. Le Distributeur devra respecter les normes et codes graphiques de Lilliputiens. En particulier, les Produits devront apparaître sur fond clair, sans messages, logos ou textes lumineux ou clignotants. Les codes couleurs utilisés pour les textes devront être sobres. Les mentions qui devront figurer sur le site internet du Distributeur sont au minimum: le nom du Produit, sa description précise et complète, les détails techniques (âge conseillé, indications de lavage, dimensions, ...), plusieurs photos détaillées reflétant l'aspect qualitatif, ludique et éducatif du Produit, le prix de vente au détail. Les photographies utilisées devront impérativement être celles fournies par Lilliputiens, toute autre présentation des Produits par le Distributeur devant être préalablement approuvée par Lilliputiens. Les logos utilisés devront systématiquement être les logos originaux. En raison de la haute qualité des Produits, les textes descriptifs des Produits devront être ceux fournis par Lilliputiens, à l'exclusion des références tarifaires. Toute présentation de Produits ou présentation graphique des marques de Lilliputiens qui n'aurait pas été fournie directement par Lilliputiens devra, avant diffusion, être préalablement approuvée par écrit par Lilliputiens.

11.3.2.1.3. Lilliputiens, fera l'objet d'un traitement égal à celui des autres marques en ce qui concerne la position du logo de la marque, le moteur de recherche, le tri des produits, la qualité de l'image du produit, la description du produit.

11.3.2.1.4. Si le Distributeur propose un dispositif de recherche ou un filtre des marques, la marque Lilliputiens doit y figurer clairement. Toute fonction de recherche proposée sur le site doit permettre aux consommateurs de rechercher les Produits par la biais du filtre « Lilliputiens », de sorte que ces Produits ne soient jamais affichés à côté d'autres produits dont l'image n'est pas conforme à celle des Produits et de la marque Lilliputiens.

11.4. Communication et Politique commerciale

11.4.1. Les photographies, films ou animations réalisés par Lilliputiens pour promouvoir les Produits ou la marque Lilliputiens pourront être incorporés au site du Distributeur après accord de Lilliputiens.

11.4.2. Toute communication publicitaire devra respecter l'image de marque et l'identité des Produits et de la charte graphique de la marque Lilliputiens. La publicité ne pourra pas induire de confusion entre les Produits de Lilliputiens et d'autres produits. Le Distributeur soumettra dès lors, par écrit à Lilliputiens, tout projet promotionnel ou publicitaire non tarifaire, afin d'obtenir un accord préalable quant à sa forme et son contenu. La communication publicitaire du Distributeur ne pourra pas s'effectuer dans des conditions tapageuses et elle devra préserver l'égalité de traitement avec les produits d'autres marques, même dans le cadre de publicités tarifaires.

11.4.3. Dès son lancement, le Distributeur s'efforcera d'offrir à la vente toute nouveauté de la gamme de Produits mise sur le marché par Lilliputiens.

11.5. L'espace de conseil

- 11.5.1. Le site internet du Distributeur devra permettre au consommateur de disposer de conseils (par chat, téléphone ou email) identiques à ceux auxquels il pourrait prétendre en se rendant dans le Point de Vente.
- 11.5.2. Ainsi, devront figurer sur le internet du Distributeur: les coordonnées de son service de conseil téléphonique, disponible pendant les horaires d'ouverture du Point de Vente et, en tout cas, entre 9h00 et 19h00 les jours ouvrés, avec un numéro d'appel gratuit ou au tarif d'une communication téléphonique non surtaxée. En dehors des heures de disponibilité du service de conseil téléphonique, le Distributeur devra disposer d'un service de messagerie vocale comportant un engagement de réponse dans les 24 heures ouvrées, ce délai étant rallongé de 24 heures en cas de jour férié précédant ou succédant à un dimanche, et une adresse contact internet à laquelle le consommateur pourra adresser des messages et, notamment, des demandes d'information sur les Produits et des demandes de conseils personnalisés, auxquels une réponse devra être réservée dans un délai maximum de 24 heures ouvrées, ce délai étant rallongé de 24 heures en cas de jour férié précédant ou succédant à un dimanche. Le Distributeur pourra également mettre à disposition un service de messagerie directe (« chat »).
- 11.5.3. Le site internet du Distributeur devra être désactivé pendant les périodes de fermeture du Point de Vente s'il n'est pas en mesure de fournir les conseils appropriés et individualisés au consommateur dans les délais et conditions prévus ci-avant. En particulier, le site internet du Distributeur devra être désactivé pendant ses périodes de congés et/ou en cas d'absence de la personne qualifiée qui est en charge du site internet du Distributeur.

11.6. Ventes

- 11.6.1. Le Distributeur s'engage à ne vendre les Produits que dans son Point de Vente et sur son site internet, à l'exclusion de tout autre lieu. Il les vend exclusivement sous leur présentation d'origine, tels qu'ils ont été fournis par Lilliputiens.
- 11.6.2. Le prix de vente affiché sur le site du Distributeur ne pourra pas inclure les frais de transport, qui devront être indiqués de manière distincte.
- 11.6.3. Le Distributeur s'engage à ne vendre les Produits qu'au consommateur final et au détail. Il doit être particulièrement vigilant et s'engage à ne satisfaire que des demandes semblant normales pour cette catégorie d'acheteurs. Ainsi, le Distributeur devra immédiatement informer Lilliputiens lorsque les quantités commandées dépassent dix (10) unités de même référence par commande et/ou lorsqu'un même acheteur effectue un nombre de commandes semblant dépasser le caractère d'une demande normale pour un consommateur final.
- 11.6.4. Le Distributeur s'engage à ne vendre les Produits que sur son territoire d'appartenance (tel qu'il ressort des Conditions Particulières ou à défaut sur le territoire national de son siège social), les autres territoires étant réservés à des distributeurs exclusifs. Le Distributeur s'interdit de procéder à des ventes actives en dehors de son territoire d'appartenance. A titre d'exemple, le Distributeur s'interdit d'utiliser des bandeaux visant un territoire particulier placés sur les sites internet de tiers. Il s'interdit également de payer un moteur de recherche ou un fournisseur d'espace publicitaire en ligne pour diffuser une publicité spécifiquement destinée aux utilisateurs établis sur un territoire étranger au sien.
- 11.6.5. Le Distributeur s'interdit de mettre en vente, même à prix réduit, un Produit défraîchi ou altéré, quelle que soit la raison de cette altération.
- 11.6.6. Le Distributeur devra exploiter son site internet, sous son entière responsabilité. A ce titre, il devra se conformer à la législation et à la réglementation en vigueur, que ce soit dans le processus de vente ou dans ses conditions générales de vente. Il devra donc respecter, sans que cette liste soit limitative :
- les dispositions relatives à la vente à distance en ligne ;
 - les dispositions en matière de protection du consommateur ;
 - les dispositions légales et réglementaires relatives à la protection des données personnelles et à la protection de la vie privée ;
 - les dispositions légales et réglementaires sur les prix, la publicité et plus généralement les pratiques commerciales.

- 11.6.7. En outre, avant toute vente sur son site internet, le Distributeur devra s'assurer qu'il dispose de l'identité et des coordonnées complètes de l'acheteur.
- 11.6.8. Le Distributeur s'engage à informer Lilliputiens immédiatement et par écrit de toutes observations ou de tous commentaires, en rapport avec l'emploi de ses Produits, émanant des consommateurs. Si, par impossible, un incident consécutif à l'utilisation d'un des Produits devait survenir ou si un défaut essentiel devait se révéler, le Distributeur devra prévenir Lilliputiens immédiatement et par écrit.
- 11.6.9. Dans l'hypothèse où un consommateur situé en dehors du territoire du Distributeur solliciterait ce dernier pour procéder à la vente des Produits, il devra préalablement s'assurer de la conformité de son site internet, de ses conditions générales de vente, de ses conditions de vente à distance en ligne, de ses conditions de protection de la vie privée et des données personnelles avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur sur le territoire duquel est situé le domicile du consommateur, et pouvoir en justifier à la première demande de Lilliputiens. Il devra, en outre, s'assurer que les Produits peuvent bien faire l'objet d'une commercialisation sur le territoire où est situé le domicile du consommateur, compte-tenu de la législation et de la réglementation en vigueur sur ce territoire.
- 11.6.10. Toute mention figurant sur le site du Distributeur, qui serait contraire aux dispositions légales ou réglementaires en vigueur au moment où Lilliputiens constate une infraction, permettra à cette dernière de résilier le Contrat immédiatement et de plein droit compte-tenu de l'atteinte qui serait portée à l'image de marque des Produits et à la marque Lilliputiens.
- 11.6.11. Le Distributeur devra adresser à Lilliputiens, au plus tard le 31 janvier de l'année suivante, un rapport sur les ventes annuelles des Produits effectuées par l'intermédiaire de son site Internet, en les classant par référence de Produits.

11.7. Livraison

- 11.7.1. Le Distributeur devra s'assurer du suivi des commandes passées par le consommateur en ligne jusqu'à leur livraison au consommateur.
- 11.7.2. Le Distributeur devra expédier les Produits proposés et vendus en ligne dans des délais et aux coûts standards pratiqués dans le commerce électronique et conformément à l'information donnée aux consommateurs dans ses conditions générales de vente. En tout état de cause, les délais de livraison ne pourront pas excéder 7 jours ouvrés suivant le jour de la commande de l'acheteur et, par conséquent, le Distributeur devra toujours détenir en stock les Produits qui sont mis à la vente sur son site et si les Produits ne sont pas de stock, le Distributeur devra l'indiquer clairement sur le site.

11.8. Sécurisation/ paiement en ligne

- 11.8.1. Le site internet du Distributeur doit être hébergé sur des serveurs sécurisés équipés d'une technologie industrielle de cryptage standard ou permettant les paiements sécurisés en ligne.
- 11.8.2. La sécurisation de la procédure de paiement en ligne devra être conforme aux techniques de sécurisation certifiées et approuvées par les établissements bancaires.

12. **Ventes via les places de marché internet et sites internet tiers**

- 12.1. La sécurité des consommateurs, le respect des valeurs de la marque et la préservation de l'image de marque de Lilliputiens contribuent à sa reconnaissance nationale et internationale. La haute qualité des Produits impose que leur commercialisation, y compris sur internet, soit confiée à un personnel qualifié, capable de dispenser des informations pertinentes aux consommateurs. Afin de répondre à ces exigences, Lilliputiens a établi des critères qualitatifs objectifs, adaptés à la spécificité des Produits et à leur commercialisation sur internet, mentionnés à l'article 11 des Conditions Générales, que le Distributeur doit respecter s'il désire vendre les Produits sur internet. Ces principes sont d'autant plus importants pour le Distributeur qui souhaite vendre les Produits via les places de marché internet et les sites internet tiers (ci-après les « Marketplaces »).

Par conséquent le Distributeur souhaitant prétendre à la représentation de la marque sur les Marketplaces devra adhérer et respecter les conditions suivantes :

- 12.1.1. Respecter *mutatis mutandis* les conditions stipulées à l'article 11 des Conditions Générales sans préjudice des conditions additionnelles et/ou différentes mentionnées ci-après
- 12.1.2. Posséder un entrepôt dédié au stockage des Produits dans un environnement prévu à cet effet, en zone commerciale ou industrielle (excluant les remises arrière de magasin, les dépendances de résidences privées, etc..), afin de posséder un stock suffisant, de préserver la qualité des Produits, de leurs emballages et maîtriser ainsi l'image de la marque Lilliputiens.
- 12.1.3. Être enregistré publiquement comme entreprise de vente à distance, de commerce de détail par Internet (e-commerce) ou de qualification équivalente dans le pays du Distributeur, afin d'affirmer le caractère professionnel de l'activité de vente à distance et garantir les assurances et aspects administratifs inhérents.
- 12.1.4. Posséder en stock au minimum 80% de la collection permanente des Produits (dont la totalité des 2 dernières collections), afin de pouvoir répondre efficacement et rapidement à la demande des consommateurs sur les Places de marché Internet.
- 12.1.5. Ne pas réaliser de promotion active des Produits sur des sites étrangers sans accord préalable de Lilliputiens pour éviter d'atteindre spécifiquement un territoire ou une clientèle allouée exclusivement à d'autres distributeurs.
- 12.1.6. Les Marketplaces autorisés par Lilliputiens ne peuvent en aucun cas évoquer la notion de discount (exemples : Ebay, Cdiscount...), ou une stratégie de vente basée sur le prix (exemples : Rue du commerce, Rakuten ...) ou une stratégie associée aux enseignes de la grande distribution (exemples : Auchan, Chronodrive, Carrefour...) et aux enseignes spécialisées non associées à l'univers des marques de Lilliputiens (Conforama, Darty, Pixmania ...).
- 12.1.7. Lilliputiens a recensé les Marketplaces qui respectent les valeurs de ses marques et de ses Produits, et continuent d'offrir un gage de qualité, service et sécurité aux consommateurs. Il s'agit actuellement d'Amazon, La Fnac, Galeries Lafayette/Redoute et Natures et Découvertes. Tout autre Marketplace n'est pas autorisé sauf accord préalable de Lilliputiens.

13. Responsabilité de Lilliputiens

- 13.1. Lilliputiens n'offre aucune autre garantie que celles mentionnées dans les Conditions Générales, qu'elle soit expresse ou implicite, en ce compris la garantie de qualité marchande ou de conformité pour un usage particulier des Produits. Toute garantie de ce type est rejetée. La responsabilité de Lilliputiens ne sera pas étendue, modifiée ou autrement altérée par une garantie que le Distributeur aurait décidé d'offrir pour les Produits.
- 13.2. Les Parties conviennent que la responsabilité de Lilliputiens est limitée à la réparation du préjudice immédiat, prévisible et direct, subi et démontré à suffisance par le Distributeur, résultant de la faute lourde ou intentionnelle de Lilliputiens, à l'exclusion, notamment, de tout dommage indirect tel que - sans que cette liste soit exhaustive - perte de chiffre d'affaires, de bénéfice, de clientèle, de contrat, de réputation, d'image ou autre dommage moral ou non quantifiable en argent, trouble commercial, réclamation ou plainte formulée contre le Distributeur et émanant d'un tiers, lié ou non au Distributeur et tout préjudice commercial.
- 13.3. Par ailleurs, dans tous les cas, la responsabilité de Lilliputiens sera limitée au montant payé par le Distributeur pour l'acquisition des Produits.

14. Protection des données

- 14.1. Dans sa relation avec Lilliputiens, il se peut que le Distributeur doive fournir un certain nombre de données à caractère personnel, au sens de la législation relative à la protection de la vie privée. A cet égard, Lilliputiens renvoie expressément à sa politique de respect de la vie privée disponible sur le site www.lilliputiens.be.

15. Propriété Intellectuelle

- 15.1. La dénomination commerciale, la raison sociale, les marques verbales et figuratives, les logos, les designs, les concepts, les personnages ainsi que toutes les autres créations de Lilliputiens, sont la propriété entière et exclusive de Lilliputiens, qui en détient tous les droits. Les sites internet et les comptes sur les réseaux sociaux de Lilliputiens appartiennent également à Lilliputiens. Les documents (documentation générale, catalogue, conditions générales, modèle de contrat, offre, devis, facture, etc.) utilisés par Lilliputiens et, le cas échéant, exclusivement représentés sur les catalogues, supports commerciaux, sites internet, les comptes sur les réseaux sociaux de Lilliputiens (textes, images, vidéo, illustrations, dessins, etc...) sont tous protégés par le droit d'auteur, détenus par Lilliputiens et/ou des tiers (ci-après, tous ensemble, les « Eléments de Propriété Intellectuelle »).
- 15.2. Toute violation, usurpation, utilisation, diffusion ou cession à des tiers des droits de Lilliputiens confèrent à Lilliputiens le droit de se pourvoir en justice ou de défendre ses intérêts par toutes voies de droit, y compris par le biais de poursuites pénales, sans préjudice de son droit à réclamer des dommages et intérêts.
- 15.3. Sauf autorisation préalable, expresse et écrite de Lilliputiens, le Distributeur et ses intervenants ne sont en aucun cas autorisés à - totalement ou partiellement - reproduire, utiliser, télécharger, copier, altérer, modifier, adapter, supprimer, distribuer, transmettre, diffuser, vendre, louer, concéder ou exploiter d'une quelconque manière les Eléments de Propriété Intellectuelle. En particulier, les marques de Lilliputiens ne peuvent être utilisées en tout ou en partie en tant que nom de domaine ou critère de recherche sur internet sans l'accord préalable et écrit de Lilliputiens. Toute reproduction totale ou partielle du catalogue ou de tout outil marketing est également strictement interdite.
- 15.4. La livraison des Produits n'implique aucune cession, au Distributeur, des droits sur les Eléments de Propriété Intellectuelle.
- 15.5. Sans préjudice des dispositions précédentes, le Distributeur pourra utiliser les marques de Lilliputiens sur son site internet et pour la promotion dans le Point de vente, dans le respect de l'image de marque de Lilliputiens et conformément au Contrat et à la charte graphique de Lilliputiens.

16. Force Majeure

- 16.1. Si Lilliputiens est empêchée de remplir ses obligations contractuelles (en particulier de livrer la marchandise) par la force majeure ou par le fait du prince de remplir, elle sera libérée de ses obligations contractuelles pendant la durée de l'obstacle majeur et pour une période raisonnable de démarrage, sans que sa responsabilité en dommages et intérêts soit engagée envers le Distributeur. La même règle est valable si l'exécution des obligations de Lilliputiens est déraisonnablement entravée ou devient temporairement impossible à cause de circonstances imprévisibles indépendantes de sa volonté. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des Parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations. Sont notamment assimilés à des cas de force majeure ou fortuits, sans pour autant que cela soit limitatif, les éléments suivants : les grèves de la totalité ou d'une partie du personnel de Lilliputiens ou de ses transporteurs habituels, l'incendie, l'inondation, la guerre, les arrêts de production dus à des pannes fortuites, l'impossibilité d'être approvisionné en matières premières, les épidémies, les barrières de dégel, les barrages routiers, les grèves ou ruptures d'approvisionnement d'électricité, les ruptures d'approvisionnement pour une cause non imputable à Lilliputiens, ainsi que toute autre cause de rupture d'approvisionnement imputable aux fournisseurs du Lilliputiens.
- 16.2. Dans de telles circonstances, Lilliputiens préviendra le Distributeur par écrit, dans le meilleur délai après la survenance des événements. Le Contrat liant Lilliputiens et le Distributeur est alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement.
- 16.3. Si l'événement perdure plus de 30 jours à compter de la date de survenance, le Contrat conclu par Lilliputiens et son Distributeur pourra être résilié par la Partie la plus diligente, sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts. Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ledit Contrat.

16.4. En aucun cas Lilliputiens ne sera tenue pour responsable vis-à-vis du Distributeur pour toute réclamation, tout dommage, coût ou dépense résultant ou lié à l'incapacité de Lilliputiens d'envoyer les Produits en temps utile ou d'honorer les commandes à cause d'un événement quelconque ou pour l'une des causes telles que citées dans le présent article.

17. Dispositions diverses

17.1. Au cas où une disposition du Contrat, devait être déclarée nulle ou inapplicable, en tout ou en partie, par un juge ou par une autorité quelconque, les Parties s'engagent, dans un esprit loyal et constructif et dans la mesure du possible, à remplacer cette disposition du Contrat par une nouvelle disposition qui se rapproche le plus de l'intérêt économique de la disposition nulle ou inapplicable. Dans cette hypothèse, les autres clauses du Contrat, subsisteront et conserveront leur pleine validité entre les Parties, sauf si le Contrat est devenu sans objet dans son intégralité du fait de cette nullité.

17.2. Le Distributeur ne peut en aucun cas céder le Contrat qui le lie à Lilliputiens à un tiers, de quelque manière que ce soit, ni à titre onéreux ni à titre gratuit, sans accord préalable, exprès, formel et écrit de Lilliputiens. Il en va de même pour ses droits et obligations.

17.3. Si un changement de circonstances imprévisible lors de la conclusion du Contrat rend l'exécution excessivement onéreuse pour Lilliputiens qui n'avait pas accepté d'en assumer le risque, Lilliputiens pourra demander une renégociation du Contrat au Distributeur. Les Parties conviennent que le Contrat sera suspendu pendant cette période de renégociation. En cas de refus ou d'échec de cette renégociation, les Parties pourront convenir de la résolution du Contrat à la date et aux conditions qu'elles déterminent, ou demander d'un commun accord au juge de procéder à son adaptation. A défaut d'accord dans un délai de 15 jours suivant le début de la période de renégociation, Lilliputiens pourra saisir le Tribunal compétent pour solliciter la révision ou la résiliation du Contrat.

17.4. La version originale des Conditions Générales est rédigée en langue française. A moins que les Parties en conviennent autrement, toute divergence entre la traduction (quelle qu'en soit la langue) et la version originale sera résolue en faveur de la version originale.

17.5. Le fait pour Lilliputiens de ne pas se prévaloir d'un manquement à l'une quelconque des obligations visées au Contrat, ne saurait être interprété comme une renonciation à ladite obligation.

17.6. Le Distributeur devra payer à Lilliputiens tous les dommages, coûts et dépenses engagés pour obtenir des mesures d'injonction ou toutes autres mesures nécessaires pour appliquer les clauses du Contrat, en ce compris les actions judiciaires ou les actions en recouvrement de créances, les frais de sommation, de justice, les honoraires d'avocat et d'huissier, et tous les frais annexes. En outre, compte tenu notamment des difficultés d'apprécier financièrement le dommage à la réputation de Lilliputiens, le Distributeur sera, en cas de manquement grave au Contrat, redevable d'une indemnité forfaitaire de dix mille euros (10.000€), sans préjudice des autres droits de Lilliputiens et, notamment, du droit de réclamer un montant plus important pour couvrir le dommage subi et démontré.

18. Attribution de juridiction et droit applicable

18.1. Tout litige découlant de / en relation avec la validité, la portée, l'exécution et l'interprétation du Contrat, sera soumis à la compétence exclusive du tribunal francophone de commerce de Bruxelles (Belgique), quel que soit le lieu de la commande, de la livraison, et du paiement, quel que soit le mode de paiement, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. Les Parties excluent expressément toutes dispositions en matière de conflits des lois qui auraient pour effet d'écarter cette compétence juridictionnelle.

18.2. Le Contrat, et toutes les questions qui en découlent sont régis et interprétés conformément au droit belge, sans considération des dispositions en matière de conflits des lois. Les Parties excluent expressément l'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CISG).

- 18.3. Par dérogation aux dispositions des articles 18.1 et 18.2, Lilliputiens pourra saisir le tribunal compétent du ressort du siège social du Distributeur qui statuera conformément au droit de ce territoire. Les Parties excluent également expressément toutes les règles de conflits de lois qui auraient pour effet d'écarter cette compétence juridictionnelle et l'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CISG).
